

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING... Trois mois... 13 fr. 50... Six mois... 26 fr... Un an... 50 fr... Les autres départements... Trois mois... 15 fr...

BUREAU & RÉDACTION

Roubaix, rue Neuve, 17. — Tourcoing, rue des Poutrais, 42. Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :

Les Abonnements et Annonces sont reçus à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Étienne, 96B. — A PARIS, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — A BRUXELLES, à l'OFFICE de PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 18 MAI 1892

CONGRÈS FÉMININ

Les sociétés féministes ont tenu leur congrès; et je ne crois pas que ce congrès révolutionnaire beaucoup le monde des femmes. On a proclamé l'égalité des droits des sexes. On n'a pas parlé de l'égalité des devoirs. Et je connais un grand nombre de femmes qui s'étonneraient bien et qui s'irriteraient davantage si les doctrines du congrès devaient passer dans la pratique.

Je ne m'occupe pas de toutes les déclarations solennelles, ampoulées et pompeuses qui ont été apportées à la tribune par quelques orateurs féminins. Beaucoup de ces dames ont trouvé qu'il y avait, dans les fanfares guerrières, un petit air masculin, et cette crânerie a dû les séduire. C'est elle qui me plaît le moins. La femme-homme ne m'a jamais paru un idéalisme séduisant à réaliser, mais il me semble qu'il y a eu deux courants dans le congrès : celui qui s'appellerait le courant politique, c'est-à-dire celui qui a revendiqué l'égalité des droits et qui s'est engagé sur le terrain masculin; et le courant patriotique, c'est-à-dire celui qui a poursuivi l'amélioration des conditions de la femme et qui s'est tenu sur le terrain féminin.

Si les femmes avaient voulu faire un congrès dans lequel elles auraient exclusivement examiné les modifications qu'il y avait lieu d'introduire dans une législation qui a été faite par les hommes, je crois qu'elles auraient intéressé vivement l'opinion et qu'elles auraient recueilli des adhésions nombreuses; lorsqu'elles viennent vous demander des lois pour protéger la femme enceinte, pour aider la mère, pour préserver l'enfant, lorsqu'elles font la guerre à la guerre, lorsqu'elles réclament dans nos lois une garantie contre les séducteurs qui jettent sur le pavé de malheureuses filles, lorsqu'elles font campagne en faveur de la recherche de la paternité, lorsqu'elles demandent qu'on leur facilite le moyen d'allaiter leur enfant et de ne pas risquer de compromettre leur santé au lendemain de leur accouchement pour aller gagner leur salaire, je suis de cœur avec elles, j'approuve leur initiative, j'applaudis des deux mains à leur campagne.

Mais, malheureusement, elles veulent poursuivre à côté de cette grande œuvre une œuvre chimérique; et les femmes qui se trouvent animées de ces sentiments humains, éprises des réformes destinées à améliorer les conditions de la femme, se trouvent mêlées à d'autres femmes qui veulent surtout jouer le même rôle que les hommes, qui veulent être députés, ministres, etc., etc.; je ne crois pas qu'elles aient demandé à être soldats. Et alors ce qui se trouve surtout en relief, c'est le programme excentrique, ce sont les revendications puérides ou irréalissables.

Les réformes sages, pratiques, intelligentes, sont noyées dans ce flot de déclamations elles sont fatalement compromises par les exigences de ces orateurs ou de ces oratrices qui veulent devenir des hommes. Et dans ces revendications, dont quelques-unes sont très légitimes, l'opinion ne voit que celles qui sont plus ou moins utopiques; et au lieu de réaliser, comme on l'espère, quelque progrès, on n'arrive qu'à amener un mouve-

ment de protestation, une sorte de réaction contre ces envahissements; et on risque sinon de provoquer un recul, du moins de prolonger un ajournement des solutions les plus acceptables.

Je suis persuadé qu'un certain nombre de femmes qui font partie de ce congrès regrettent le tournoir et le caractère de ces délibérations, mais elles se soumettent, elles se résignent parce qu'elles ne trouvent de l'initiative, de l'activité, de la décision que dans ce petit parti de femmes qui mettent au premier rang de leurs préoccupations, l'ambition d'être assimilées à l'homme dans notre société.

Voilà pourquoi ces congrès de femmes ne peuvent aboutir. S'ils voulaient poursuivre certaines améliorations dans notre législation, ils pourraient rendre des services aux femmes, ils rencontreraient des concours pressés; mais la nature même de leurs revendications jette sur leurs réunions une décoloration et un discrédit; et quand, avec ces protestations plus ou moins retentissantes, on n'excite pas l'indifférence, on ne réussit guère qu'à provoquer une douce raillerie.

LE BUDGET DE LA MARINE

Paris, 17 mai. — M. Cavaignac a déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre : 1° un projet de crédits supplémentaires de 2 millions sur le crédit de 1892, 2° un projet portant ouverture de crédits supplémentaires de 39,706,534 francs sur l'exercice 1892; 3° le projet de budget de 1893 rectifié et augmentant le projet élaboré par M. Barbey de 22 millions et demi.

Ces projets sont précédés d'un long exposé des motifs où M. Cavaignac explique que les crédits réclamés pour 1892 n'ont pas de caractère annuel et qu'il réclame les crédits précités pour constituer le matériel et réserver du service des vivres et de l'habillement et des approvisionnement généraux, principalement du combustible.

Le ministre expose ensuite ses vues sur le budget de 1893; son but est d'activer le plan que depuis 1892 s'est proposé le Parlement. Contre 75 navires en armement que nous avions en 1891, le département compte avec les crédits demandés en avoir 115 pour l'exercice 1893. Ce chiffre de 1893 nous permettra de passer de 7,000 à 14,000 hommes et l'effectif total prévu pour 1893 sera de 40,020 hommes entretenus presque intégralement.

Mais la caractéristique des deux projets est l'impulsion que le ministre veut donner aux constructions neuves pour lesquelles il prévoit 20,938,000 fr. en 1892 et 11,451,000 en 1893 à porter en plus sur les budgets votés et déposés. Grâce à cela, le ministre compte voir achever cette année même deux croiseurs de 1re classe et un de 2e.

En 1893 trois croiseurs de 1re classe et ainsi de suite de façon à terminer l'escalier qui mène à la Méditerranée aux dépens de l'escalier de réserve et fuseronner la division de réserve du Nord dans l'escadre du Nord; enfin son projet est, dans les escaliers de 1re ligne, de diminuer le nombre des cuirassés en assurant le nombre des unités de moindre importance.

Les escaliers actuels seraient sur le pied de guerre, le Cavagnac établirait ainsi trois escadres navales en outre de celles de nos grands ports militaires : la première à Dunkerque, avec une canonnière et trois torpilleurs, la seconde à Bastia et la troisième en Algérie; chaque escadre aurait une flottille de croiseurs. Telles sont les grandes lignes du projet de M. Cavaignac.

Ceci, sans préjudice des cuirassés en construction (8 en 1892 et 6 en 1893). Le ministre déclare vouloir pour ces deux années continuer l'escalier de réserve de la Méditerranée aux dépens de l'escalier de réserve et fuseronner la division de réserve du Nord dans l'escadre du Nord; enfin son projet est, dans les escaliers de 1re ligne, de diminuer le nombre des cuirassés en assurant le nombre des unités de moindre importance.

Le Cavagnac établirait ainsi trois escadres navales en outre de celles de nos grands ports militaires : la première à Dunkerque, avec une canonnière et trois torpilleurs, la seconde à Bastia et la troisième en Algérie; chaque escadre aurait une flottille de croiseurs. Telles sont les grandes lignes du projet de M. Cavaignac.

renvoyé au préfet de la Seine. Il n'est pas approuvé par le ministre de l'Intérieur, des articles d'équilibre budgétaire contraires aux prescriptions des lois qui régissent la comptabilité publique n'étant pas acceptables.

« Sans compter ce que l'on dépense pour les dépenses de l'administration, le personnel administratif et médical, les services des pensions et retraites et le personnel des institutions laïques et municipales de l'enseignement primaire, en dehors de cela, ce budget est extrêmement instructif; tout d'abord il n'avait pas les 1,870,000 fr. de déficit net, et n'a guère que 270,000 francs. On peut voir aussi ce que coûtent aux habitants des caprices aux quels obéissent trop souvent au lieu de la direction et de la surveillance des biens des pauvres. Voici des éclaircissements sur ces points.

« Si l'on compare ces mêmes frais à la somme totale du budget de l'époque où l'on ne songeait même pas à toucher aux secours des hôpitaux, en 1855, on constate qu'ils s'élevaient au chiffre de 1,241,999 fr., soit pour un budget de 12,632,000 francs, soit pour un budget de 100,000 francs de moins, déjà, à l'époque où le gouvernement avait en la main cent mille francs de plus que l'assistance publique qui habitait les seules, sans doute dans le but de les empêcher de revenir pour en faire, au prix de 150,000 fr., une maternité, alors qu'il y avait, dans les hôpitaux, 28,000 lits, le coût de la laïcisation de ces hôpitaux.

« Quant à l'intérêt du malade, il est accessoire. On a pris l'un l'hôpital de la Charité, le pavillon humide qui habitait les seules, sans doute dans le but de les empêcher de revenir pour en faire, au prix de 150,000 fr., une maternité, alors qu'il y avait, dans les hôpitaux, 28,000 lits, le coût de la laïcisation de ces hôpitaux.

« Mais, en revanche, on a mis pour le service de cette maternité 3 sages-femmes, 1 surveillante et 3 sous-surveillantes laïques et infirmières ou servantes, total 16 personnes pour 50 lits, tandis que, à l'hôtel-Dieu, dans le service des femmes en couches, il y avait en tout une seule sage-femme et une infirmière pour une salle de 12 lits. Et là, de mémoire d'homme, il n'y avait jamais eu de démanches de lit.

« Tous commentaires sont superflus. « Veuillez agréer, etc. » Docteur A. DESPÈRES, « Chirurgien à l'hôpital de la Charité, député de la Seine. »

LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

DES COLONIES ESPAGNOLES

Le gouvernement espagnol vient de publier les tarifs de douane qui seront appliqués, à partir du 1er juillet prochain, aux marchandises importées à Cuba et à Porto-Rico. Nous croyons utile, en raison des relations commerciales que nous entretenons avec ces pays, de donner quelques renseignements sur les tarifs en question.

C'est le premier juillet qu'expirent les traités de commerce conclus entre l'Espagne et les pays étrangers; ces conventions engagent à la fois la mère-patrie et les colonies. A partir de cette date, l'Espagne recouvrera sa liberté d'action. Toutefois, les États-Unis d'Amérique continueront à jouir de certains privilèges qui leur sont garantis par la convention conclue avec l'Espagne. On sait, en effet, que les États-Unis d'Amérique ont accordé à l'Espagne et à ses colonies la franchise de droits pour les marchandises qu'ils envoient dans les ports de Cuba et de Porto-Rico. La première incise des droits applicables aux produits des pays qui n'ont pas conclu de traités de commerce avec l'Espagne. La seconde contient les taxes qui seront perçues sur les marchandises originaires de pays qui ont conclu des traités de commerce avec l'Espagne.

Le tarif de Cuba est plus élevé que celui de Porto-Rico. Les produits importés en Espagne et à Porto-Rico, et n'ayant acquis les droits d'entrée, qui seraient réexportés à Cuba, devront payer la différence de droits entre les tarifs, pour être admis à la douane.

Les provenances directes de la Péninsule ne seront soumises à aucun droit fiscal à l'entrée de Cuba, à l'exception des taxes spéciales ou transitoires prévues par les lois. Les marchandises expédiées du pays d'origine trente jours avant la publication du tarif en question dans l'acte de la Habana, acquitteront les droits d'entrée ou du nouveau tarif, au choix des consignataires. Aucune modification ne sera apportée aux nouveaux tarifs pendant une période de 6 mois. Ce laps de temps est accordé afin de permettre aux autorités, aux particuliers et aux sociétés de présenter les réclamations qu'ils auront à faire valoir dans l'intérêt public et de l'Etat. Le ministre des colonies tiendra compte des réclamations et après avoir pris l'avis du conseil d'Etat, proposera les réformes nécessaires qui deviendront définitives.

« Quant à l'intérêt du malade, il est accessoire. On a pris l'un l'hôpital de la Charité, le pavillon humide qui habitait les seules, sans doute dans le but de les empêcher de revenir pour en faire, au prix de 150,000 fr., une maternité, alors qu'il y avait, dans les hôpitaux, 28,000 lits, le coût de la laïcisation de ces hôpitaux.

« Sans compter ce que l'on dépense pour les dépenses de l'administration, le personnel administratif et médical, les services des pensions et retraites et le personnel des institutions laïques et municipales de l'enseignement primaire, en dehors de cela, ce budget est extrêmement instructif; tout d'abord il n'avait pas les 1,870,000 fr. de déficit net, et n'a guère que 270,000 francs. On peut voir aussi ce que coûtent aux habitants des caprices aux quels obéissent trop souvent au lieu de la direction et de la surveillance des biens des pauvres. Voici des éclaircissements sur ces points.

« Si l'on compare ces mêmes frais à la somme totale du budget de l'époque où l'on ne songeait même pas à toucher aux secours des hôpitaux, en 1855, on constate qu'ils s'élevaient au chiffre de 1,241,999 fr., soit pour un budget de 12,632,000 francs, soit pour un budget de 100,000 francs de moins, déjà, à l'époque où le gouvernement avait en la main cent mille francs de plus que l'assistance publique qui habitait les seules, sans doute dans le but de les empêcher de revenir pour en faire, au prix de 150,000 fr., une maternité, alors qu'il y avait, dans les hôpitaux, 28,000 lits, le coût de la laïcisation de ces hôpitaux.

« Quant à l'intérêt du malade, il est accessoire. On a pris l'un l'hôpital de la Charité, le pavillon humide qui habitait les seules, sans doute dans le but de les empêcher de revenir pour en faire, au prix de 150,000 fr., une maternité, alors qu'il y avait, dans les hôpitaux, 28,000 lits, le coût de la laïcisation de ces hôpitaux.

« Mais, en revanche, on a mis pour le service de cette maternité 3 sages-femmes, 1 surveillante et 3 sous-surveillantes laïques et infirmières ou servantes, total 16 personnes pour 50 lits, tandis que, à l'hôtel-Dieu, dans le service des femmes en couches, il y avait en tout une seule sage-femme et une infirmière pour une salle de 12 lits. Et là, de mémoire d'homme, il n'y avait jamais eu de démanches de lit.

« Tous commentaires sont superflus. « Veuillez agréer, etc. » Docteur A. DESPÈRES, « Chirurgien à l'hôpital de la Charité, député de la Seine. »

LE SÉNAT

Présidence de M. LE ROYER, président. La séance est ouverte à 2 h. 10. L'organisation coloniale. M. LE GÉNÉRAL JAY dépose une proposition de loi relative à l'organisation de l'armée coloniale. Le Sénat adopte à l'unanimité la discussion sur le projet de loi sur l'organisation coloniale.

M. LE GÉNÉRAL JAY dépose une proposition de loi relative à l'organisation de l'armée coloniale. Le Sénat adopte à l'unanimité la discussion sur le projet de loi sur l'organisation coloniale.

M. LE GÉNÉRAL JAY dépose une proposition de loi relative à l'organisation de l'armée coloniale. Le Sénat adopte à l'unanimité la discussion sur le projet de loi sur l'organisation coloniale.

M. LE GÉNÉRAL JAY dépose une proposition de loi relative à l'organisation de l'armée coloniale. Le Sénat adopte à l'unanimité la discussion sur le projet de loi sur l'organisation coloniale.

M. LE GÉNÉRAL JAY dépose une proposition de loi relative à l'organisation de l'armée coloniale. Le Sénat adopte à l'unanimité la discussion sur le projet de loi sur l'organisation coloniale.

NOUVELLES DU JOUR

Troubles aux abords d'une église à Amiens. Amiens, 17 mai. — Quatre jeunes gens d'Amiens qui avaient troublé, le dimanche 14, le service du culte en chantant aux abords de l'église, pendant le sermon, ont été condamnés par le tribunal correctionnel d'Amiens à un an à jours de prison, à 3 jours de prison.

Le drame de la maison d'arrêt de Montpellier devant les assises. Montpellier, 17 mai. — Deux gendarmes sont entendus à titre de renseignements par le tribunal d'Amiens, qui a condamné à un an à jours de prison, à 3 jours de prison.

Le général Bertrand confirme cette déposition. Quant à Martini, il nie l'accusation. Sur la demande du général, la Cour des jurés, les défenseurs, les accusés se transportent à la maison d'arrêt ou à lieu une reconnaissance à la scène du crime. Les docteurs Vigoroux et Jourd'heux ont donné des détails sur l'autopsie qui ont fait des deux cadavres de gardien Lambert et du docteur Hortel.

Trois décrets qui ont assés à la scène du crime de Montpellier. Plusieurs dépositions de témoins défaits sont venues ensuite. Puis l'audience est levée à 6 h. 12 et renvoyé à demain.

Les événements du Dahomey. Paris, 17 mai. — On a reçu ce matin au ministère de la marine une dépêche du colonel Douda, datée de Saint-Louis du Sénégal, portant qu'il s'occupe activement du recrutement de volontaires sénégalais qui s'effectue d'une façon satisfaisante. On sait que ces tirailleurs sénégalais sont destinés au corps expéditionnaire du Dahomey.

Le lieutenant Lamblin, qui doit commander ce nouveau régiment des tirailleurs, qui devait partir de Bordeaux le 20 mai, s'embarquera à Marseille le 15 juin.

Paris, 17 mai. — C'est trois nouvelles compagnies de tirailleurs sénégalais qui sont actuellement en formation à Saint-Louis; leurs cadres vont être expédiés incessamment par le Sénégal. Elle se fera du port au point de vue commercial et au point de vue politique.

Paris, 17 mai. — Le docteur Bayol doit les fameuses aventures au Dahomey n'ont jamais été tirées au clair. Il a été fait un rapport à la société de géographie commerciale, une conférence sur le Dahomey.

Paris, 17 mai. — On annonce que le ministre de la guerre, sur la demande de M. Loubet, président du conseil, a décidé d'envoyer une compagnie de soldats de la légion étrangère au Soudan pour y remplacer la compagnie d'infanterie de marine, qui a été envoyée à Madagascar.

Paris, 17 mai. — L'autopsie a démontré que le décès de M. Choussier, le jeune homme sur la mort duquel une enquête a été ouverte, n'était pas dû à une tentative criminelle.

M. Choussier a succombé à une attaque de choléra; un cas analogue se serait produit en même temps à Poissy.

Paris, 17 mai. — Chaumartin a été confronté aujourd'hui avec les accusés de la fille Soubre, en présence du procureur général, du procureur et du juge d'instruction.

Paris, 17 mai. — Chaumartin a été confronté aujourd'hui avec les accusés de la fille Soubre, en présence du procureur général, du procureur et du juge d'instruction.

Paris, 17 mai. — Chaumartin a été confronté aujourd'hui avec les accusés de la fille Soubre, en présence du procureur général, du procureur et du juge d'instruction.

Paris, 17 mai. — Chaumartin a été confronté aujourd'hui avec les accusés de la fille Soubre, en présence du procureur général, du procureur et du juge d'instruction.

Paris, 17 mai. — Chaumartin a été confronté aujourd'hui avec les accusés de la fille Soubre, en présence du procureur général, du procureur et du juge d'instruction.

Paris, 17 mai. — Chaumartin a été confronté aujourd'hui avec les accusés de la fille Soubre, en présence du procureur général, du procureur et du juge d'instruction.

Paris, 17 mai. — Chaumartin a été confronté aujourd'hui avec les accusés de la fille Soubre, en présence du procureur général, du procureur et du juge d'instruction.

Paris, 17 mai. — Chaumartin a été confronté aujourd'hui avec les accusés de la fille Soubre, en présence du procureur général, du procureur et du juge d'instruction.

Paris, 17 mai. — Chaumartin a été confronté aujourd'hui avec les accusés de la fille Soubre, en présence du procureur général, du procureur et du juge d'instruction.

Paris, 17 mai. — Chaumartin a été confronté aujourd'hui avec les accusés de la fille Soubre, en présence du procureur général, du procureur et du juge d'instruction.

Paris, 17 mai. — Chaumartin a été confronté aujourd'hui avec les accusés de la fille Soubre, en présence du procureur général, du procureur et du juge d'instruction.

Paris, 17 mai. — Chaumartin a été confronté aujourd'hui avec les accusés de la fille Soubre, en présence du procureur général, du procureur et du juge d'instruction.

Paris, 17 mai. — Chaumartin a été confronté aujourd'hui avec les accusés de la fille Soubre, en présence du procureur général, du procureur et du juge d'instruction.

explosion, trois hommes ont été projetés sur les toitures avoisantes et ont été tués sur le coup. Trois autres ont été grièvement blessés.

Le dynamite près de Metz. Metz, 17 mai. — La gendarmerie a arrêté hier, près de Metz, deux ouvriers soupçonnés de détener clandestinement de la dynamite. Dans une perquisition faite à leur domicile, on a découvert cinq caisses de dynamite ainsi qu'un rouleau de mèche.

Mariage du comte Herbert de Bismarck. Vienne, 17 mai. — La Nouvelle Presse libre apprend que le mariage du comte Herbert de Bismarck avec la comtesse Hoyos est fixé au 22 juin; il aura lieu au Vignepark.

Mort du général hongrois Klapka. Buda-Pesth, 17 mai. — Le général Klapka, le célèbre héros de la révolution de 1848, chef de la légion hongroise organisée par les Prussiens, en 1866, vient de mourir. Il était âgé de 72 ans.

Aux États-Unis. New-York, 17 mai. — On mande de Maracaibo au Herald : « Le chef des insurgés Gil était entré dans la ville de Bolivar avec 800 cavaliers, après une légère résistance du général Espinoza; les deux cents hommes s'étaient joints aux insurgés. Il y avait eu quelques tués et blessés de part et d'autre.

Les insurgés, s'étant éloignés, le général Rodi, représentant du président Faict, recouvra la ville et couronna six obélisques à mort, puis il alla faire une reconnaissance à la pointe d'Orinoque.

Les troupes se sont alors révoltées, demandant que les obélisques à mort ne fussent pas installés. Sur le refus du général Rodi de répondre à leur désir, elles se sont levées. Les obélisques ont été renversés à Bolivar avec la tête du général Faict à la pointe d'Orinoque.

Elles ont trouvé Gil, le chef des rebelles avec 2300 hommes bien armés, qui venait de reprendre possession de la ville.

Paris, 17 mai. — M. Cirono d'Ornano a confirmé son intention d'interpeller sur les agissements électoraux de M. Wilson à Loches; il refusera la sanction du conseil de préfecture, demandant une instruction et des poursuites judiciaires. D'après les lettres reçues par lui de républicains d'Indre-et-Loire, des voix ont été achetées par M. Wilson et par ses agents à Loches.

Pendant toute la journée, devant la mairie, se tenaient cent cinquante porteurs de bulletins sous les ordres d'un juge au tribunal de commerce. Sur la place, M. Wilson lui-même payait devant témoins les retardataires, ceux qui n'étaient pas venus à la première distribution. Puis, après le vote, dont les résultats n'ont été connus qu'à quatre heures du matin, M. Wilson énuméra les quatre bandes suivantes : une véritable orgie dans un immeuble voisin.

Paris, 17 mai. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée sous la présidence de M. Carnot. M. Cavaignac a fait signer un projet de loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire pour le service des affaires étrangères.

M. Jaurès, sous-secrétaire d'Etat de la marine, a entretenu le conseil d'un projet relatif à la création de compagnies de colonisation.

LES INTERPELLATIONS. Le conseil s'est occupé des interpellations, questions qui sont à l'ordre du jour de la Chambre et des interpellations qui doivent être discutées.

M. Richard, garde des sceaux, a fait signer un mouvement judiciaire. Aucune nomination n'a été faite dans la région du Nord. A signaler l'acceptation de la démission de M. Dind, juge suppléant à Pau, le magistrat d'Alger.

La dissolution de l'Union de la France Chrétienne. Paris, 17 mai. — Le comité de l'Union de la France Chrétienne communique la note suivante (que nous reproduisons à titre d'information) : « L'Union de la France Chrétienne s'était fondée sur un terrain de neutralité absolue entre les colonies, a entretenu le conseil d'un projet relatif à la création de compagnies de colonisation.

M. Jaurès, sous-secrétaire d'Etat de la marine, a entretenu le conseil d'un projet relatif à la création de compagnies de colonisation.

LES INTERPELLATIONS. Le conseil s'est occupé des interpellations, questions qui sont à l'ordre du jour de la Chambre et des interpellations qui doivent être discutées.

M. Richard, garde des sceaux, a fait signer un mouvement judiciaire. Aucune nomination n'a été faite dans la région du Nord. A signaler l'acceptation de la démission de M. Dind, juge suppléant à Pau, le magistrat d'Alger.

La dissolution de l'Union de la France Chrétienne. Paris, 17 mai. — Le comité de l'Union de la France Chrétienne communique la note suivante (que nous reproduisons à titre d'information) : « L'Union de la France Chrétienne s'était fondée sur un terrain de neutralité absolue entre les colonies, a entretenu le conseil d'un projet relatif à la création de compagnies de colonisation.

M. Jaurès, sous-secrétaire d'Etat de la marine, a entretenu le conseil d'un projet relatif à la création de compagnies de colonisation.

LES INTERPELLATIONS. Le conseil s'est occupé des interpellations, questions qui sont à l'ordre du jour de la Chambre et des interpellations qui doivent être discutées.

M. Richard, garde des sceaux, a fait signer un mouvement judiciaire. Aucune nomination n'a été faite dans la région du Nord. A signaler l'acceptation de la démission de M. Dind, juge suppléant à Pau, le magistrat d'Alger.

La dissolution de l'Union de la France Chrétienne. Paris, 17 mai. — Le comité de l'Union de la France Chrétienne communique la note suivante (que nous reproduisons à titre d'information) : « L'Union de la France Chrétienne s'était fondée sur un terrain de neutralité absolue entre les colonies, a entretenu le conseil d'un projet relatif à la création de compagnies de colonisation.

M. Jaurès, sous-secrétaire d'Etat de la marine, a entretenu le conseil d'un projet relatif à la création de compagnies de colonisation.

LES INTERPELLATIONS. Le conseil s'est occupé des interpellations, questions qui sont à l'ordre du jour de la Chambre et des interpellations qui doivent être discutées.

BOURSE DE PARIS DU 18 MAI 1892. Table with columns for Valeurs, Cours, and various market indicators.

BOURSE DE LILLE DU 18 MAI 1892. Table with columns for Valeurs, Cours, and various market indicators.

DERNIÈRE HEURE. (De nos correspondants particuliers et par Fil. SPÉCIAL). Mort de M. Alexis Bouvier. Le succès de Samory démenti. Grève dans des filatures de soie. Aveux de Ravachol. Scandale à Marseille.

Paris, 18 mai. — On annonce la mort de M. Alexis Bouvier, le romancier populaire. Le succès de Samory démenti. Paris, 18 mai. — Ainsi que nous le faisons prévoir, la nouvelle donnée hier par un journal, au sujet de Samory démenti, n'est qu'une fausseté. Grève dans des filatures de soie. Nîmes, 18 mai. — A Saint-Jean-du-Gard, 350 ouvriers des filatures de soie viennent de se mettre en grève. Aveux de Ravachol. Saint-Etienne, 18 mai. — Ravachol a été de nouveau interrogé par le juge d'instruction. Scandale à Marseille. Marseille, 18 mai. — On fait grand bruit d'une nouvelle affaire de pots-de-vin dont plusieurs membres de l'ancien conseil municipal seraient les héros.

La dissolution du parlement anglais. Londres, 18 mai. — Le conseil des ministres se réunira vendredi prochain, en séance extraordinaire, pour étudier la question de la dissolution. Une cinquantaine de partisans du gouvernement conseilleront de dissoudre le Parlement le mois prochain. Une colonie socialiste. M. Maxence Rodière a fourni à la Justice les explications suivantes sur le projet de création d'une colonie socialiste au Parana. Paris, 17 mai. — Hier, une violente bagarre s'est produite sur le cours Bégue entre deux jeunes gens et quelques militaires. Explosion d'une chaudière à Glasgow. Glasgow, 17 mai. — Une chaudière d'usine ayant fait explosion, trois hommes ont été tués et plusieurs blessés.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES. Mercredi à 10 heures du matin, une voiture de salinières a été tamponnée sur la ligne du chemin de fer de Valenciennes à Valenciennes. LES MARCHÉS A TERME. BULLETIN DU JOUR. ROUBAIX-TOURCOING. — Sans avoir sensiblement varié, les cours ont une tendance plus soutenue. On a enregistré 65,000 k à la caisse de Roubaix-Tourcoing en type 1, savoir : mai 5000 à 4,07 1/2, juin 15,000 à 4,72 1/2, juillet 5000 à 4,75, 10,000 à 4,77 1/2, 5,000 à 4,80. Aout 5,000 à 4,80; septembre 5,000 à 4,80; octobre 5,000 à 4,85; novembre 5,000 à 4,85. ANVERS. — Les cours ont progressé aujourd'hui d'une façon assez sensible. La tendance est calme. On a traité : 45,000 k. sur juin, 40,000 k. sur juillet, 35,000 k. sur septembre, 45,000 k. sur octobre, 60,000 k. sur novembre et 35,000 k. sur décembre en type B. Type BAT; 20,000 kil sur mai. Total de la journée 280,000 k. LEIPZIG. — Marché ferme avec deux points de hausse. Ventes 30,000 k. AVIS AUX FABRICANTS. La librairie du Journal de Roubaix, préoccupée des plaintes formulées par le commerce, sur l'embalage défectueux de beaucoup de produits de fabrication de Roubaix, a joint, à son commerce de papeterie de bureaux, un rayon spécial de vente de PAPIERS D'EMBALLAGE. Ses relations directes avec les fabricants les plus renommés, lui permettent d'avoir constamment à la disposition de sa clientèle, les différentes sortes en usage sur la place à des prix qui, en égard à la qualité de la marchandise, tiennent toute concurrence. Avantages spéciaux pour fortes commandes en terme de livraison.